SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180009: conserves de legumes, legumes deshydrates, choucroutes, legumes en saumure, preparation de legumes secs, surgeles et congeles, nettoyage ou preparation de legumes frais

En vigueur au 01/01/2016 (Dernière actualisation de la page 28/01/2016)

Indexation de 0,47 % en 01/2016.

Augmentation CCT de + 0,07 Euros en 01/2016.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

L'augmentation prévue dans la CCT est appliquée après l'indexation.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

Classe salariale	Ancienneté dans la classe salariale (mois)		
	0	6	24
1	11.41	11.58	11.58
2	11.86	12.03	12.03
3	12.31	12.50	12.50
4	12.76	12.95	12.95
5	13.20	13.40	13.60
6	13.65	13.85	14.06
7	14.10	14.32	14.53
8	14.57	14.78	15.00

1.2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Pourcentages des salaires minimums mentionnés au tableau 1.1.

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%